



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE TINGWICK**

**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA**  
**MUNICIPALITÉ DE TINGWICK**  
**RÔLE 2023-2024-2025**

**AVIS PUBLIC** vous est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick pour le rôle triennal d'évaluation foncière concernant les années **2023-2024-2025**, celui-ci étant déposé au bureau de la présente municipalité le 21 octobre 2022. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi:

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2023 (**au plus tard le 30 avril 2023**);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC d'Arthabaska  
150, Notre-Dame Ouest  
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**DONNÉ À TINGWICK, CE 3<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2022**

Chantale Ramsay  
Directrice générale & greffière-trésorière  
Municipalité de Tingwick